

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2013

PRESENTS : Messieurs LENEL, REYNIER, IMPROTA, BERNARDI, FUENTES, COSTE, FERRARI, DRUJON D'ASTROS, MALAOUI, SITTONI, AUBERT, CELDA, Madame CHAIX-MOUNET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs KLONIECKI et RICARD.

ABSENTS : Messieurs BOREL, NORYNBERG, ANTONETTI et Madame MOUREN.

PROCURATION : Monsieur RICARD à Monsieur BERNARDI.

Madame CHAIX MOUNET Christine a été élue secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des séances du 7 février et 7 mars 2013 sont adoptés à l'unanimité.

I) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ANNEE 2012

Le Trésorier transmet chaque année la retranscription des dépenses effectuées et des recettes encaissées par la commune, qui est présenté aux membres du conseil municipal pour approbation. Vote à l'unanimité.

II) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif retrace la réalisation des charges et produits de la commune sur l'année écoulée. Cette année, il est effectué avant le vote du budget primitif afin de pouvoir intégrer directement le résultat, et ainsi ne pas procéder au vote du budget supplémentaire.

Monsieur REYNIER présente les principaux points de dépenses et de recettes qui ont été réalisés, qui ont permis un résultat excédentaire dans les 2 sections, à savoir :

Montant des dépenses :	Fonctionnement :	2 164 798,60 €
	Investissement :	412 101,93 €

Montant des recettes :	Fonctionnement :	2 423 338,73 €
	Report de fonctionnement 2011 :	451 374,16 €
	Investissement :	645 539,43 €
	Report en investissement 2011 :	40 332,52 €
Restes à réaliser 2013	Dépenses d'investissement :	323 664,43 €
	Recettes d'investissement :	181 981,00 €

Vote à l'unanimité.

III) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif 2013 de la Commune selon les propositions suivantes :

1 – MODALITES DE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le vote du budget :

- . au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- . avec les opérations détaillées telles que décrites dans le document
- . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- . et en ne pratiquant pas d'amortissement (amortissement facultatif pour les communes de moins de 3 500 habitants).

2 – CONTENU DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget proposé se résume ainsi :

Montant des dépenses :	Fonctionnement :	2 680 584,02 €
	Investissement :	1 214 706,50 €
Montant des recettes :	Fonctionnement :	2 680 584,02 €
	Investissement :	1 214 706,50 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 selon les propositions de Monsieur le Maire.

IV) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	248 540,13
Résultats antérieurs reportés :	451 374,16
Résultats à affecter	709 914,29

Solde d'exécution de la section d'investissement :	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	273 770,02
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 141 683,43
Affectation de réserves R1068 en investissement :	240 000,00
Report en fonctionnement	469 914,29

V) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2013 des taxes directes locales tels que résumés dans le tableau ci-après :

	Bases 2012 d'imposition	Taux proposés 2013	Bases 2013 d'imposition	Produit correspondant
Taxe Habitation	3 834 715	19,00 %	3 919 000	744 610
Taxe Foncière Propriétés bâties	2 240 545	18,90 %	2 339 000	442 071
Taxe Foncière Propriétés non bâties	12 084	60,09 %	12 700	7 631
TOTAL				1 194 312

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

VI) VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes prévues au budget primitif 2013 :

NOMS DES ORGANISMES	Montant de la subvention
Amicale Bouliste Valentinoise	540,00€
Amicale du centre de secours de Mimet	200,00€
ASA Alliance	3 000,00 €
Association décorés du travail Canton Roquevaire	100,00€
Basket Club de l'Etoile	900,00€
Chatterie Saint-Roch	450,00€
Comité des Fêtes la Valentine	5 400,00€
Comité d'œuvres sociales	4 000,00€
Association des Parents d'Elèves de l'Estello	650,00€
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de Mimet	320,00€
Entente Sportive du Bassin Minier	4 320,00€
Hand Ball Club Cadolive/Bassin Minier	320,00€
Judo Club de St Savournin	1 120,00€
Association "Les Minots de St Sa"	650,00€
Prévention Routière	70,00€
Princesses Africaines	200,00€
Fondation de la Résistance	100,00€
Ressource	500,00€
Société d'Entraide de la Légion d'Honneur	70,00€
Société de Chasse St Hubert	1 200,00€
Tennis Club de St Savournin	1 000,00€

VII) VOTE DES CONVENTIONS

- Convention Provence Tir (police municipale),
- Convention Formation Tonfa (police municipale),
- Convention services Centre de Gestion des Bouches du Rhône

La Mairie de Saint Savournin a sollicité divers services mis à disposition des communes pour effectuer notamment des missions d'audit en matière d'archivage et de ressources humaines. Un tarif unique journalier est proposé par le CDG. Un devis est proposé à la commune en fonction de l'évaluation des besoins effectués par le centre de gestion,

- groupement de commandes « denrées alimentaires bio et/ou commerce équitable » (agglomération Pays d'Aubagne) et désignation d'un représentant pour la CAO,
- Contrat d'assurance avec la Mutuelle France Prévoyance pour la couverture statutaire des agents titulaires et stagiaires à temps complet.

Vote à l'unanimité

VIII) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR L'AFFAIRE COMMUNE/SPADARO ET AUTRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager une action en justice à l'encontre de Madame SPADARO Virginie et autre,
- Désigne le cabinet d'Avocats Olivier BURTEZ-DOUCEDE et Associés, Avocat à Marseille pour représenter la Commune SAINT-SAVOURNIN.

IX) DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LES DEPENSES IMPUTEES SUR LE COMPTE « FETES ET CEREMONIES »

A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de prévoir une délibération de principe l'autorisant à engager les dépenses imputées sur le compte (article 6232) « Fêtes et Cérémonies » du chapitre 011 « charges à caractère général ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses sur ce compte au titre de l'année 2013 pour un montant de 60.000 €.

X) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU F.D.A.D.L. – VIDEO SURVEILLANCE GROUPE SCOLAIRE « L'ESTELLO »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général.

XI) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE « SYNDICAT DE GESTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES TERRITORIAL »

Suite à la démission de Monsieur AMI Fabien, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal décide d'élire Monsieur LENEL André, Maire.

XII) ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier a établi un état retraçant les taxes et produits irrécouvrables pour lequel le service comptabilité municipal devrait effectuer un mandatement.

Le Conseil Municipal Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'effectuer le mandatement d'une partie des taxes et produits irrécouvrables retracés dans l'état établi par Monsieur le Trésorier concernant la Commune de Saint Savournin pour un montant de 509,86 € auprès de la Perception de Roquevaire.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

XIII) PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES

Vote à l'unanimité des montants attribués aux budgets annexes :

- CAISSE DES ECOLES : 40.000 €
- CCAS : 5.000 €

La séance est levée à 19 H

**Monsieur le Maire
Président de séance**

André LENEL